

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 08 JANVIER 2018 N°01

Le 08 janvier 2018 à 19h00, le Conseil municipal de la commune de LAUZERVILLE dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bruno MOGICATO, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 20 décembre 2017

Présents : MM. B. MOGICATO, B. PETIT, D. CLARET, F. JEAN, J. VISENTIN, J-L. ABADIE, N. FERNANDEZ.
MMES N. DURIN, Ch. GARCIA, Ch. PELTIER, C. GOUPIL, E. BOURGAILH,

Absents : C. GOUPIL, S. ESTOURNEL, I. NOSAVAN

Procurations : S. ESTOURNEL à Ch. GARCIA, I. NOSAVAN à N. DURIN

A été nommé secrétaire de séance : B. MOGICATO

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2017

2) CLOTURE DU BUDGET LOTISSEMENT

Le lotissement communal « les Hauts du Pigné » a nécessité la création d'un budget annexe depuis 2011. La commercialisation des lots étant terminée avec la vente du lot n° 6, et plus aucune facture ni retenue d'aucune sorte n'étant à régler sur ce budget, il est proposé de clôturer ce budget et d'en reverser le solde positif au budget de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à clôturer le budget lotissement et à signer toutes pièces se rapportant à cette clôture.

Délibération 2018-01-01 à 19h13 (14 pour ; 0 abstention ; 0 contre)

3) DECISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET PRINCIPAL 2017

Suite à la rupture de 2 contrats d'avenir en cours, l'un en juillet et l'autre en novembre, nous avons dû faire appel à des remplacements plus nombreux, impliquant une dépense de personnel imprévue. C'est la raison pour laquelle nous avons dépassé nos provisions budgétaires sur ce poste. Il convient donc de puiser dans nos réserves (dépenses imprévues de fonctionnement) pour un montant de 746.26€ afin d'équilibrer le chapitre budgétaire « dépenses de personnel ».

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|---|--------------------------------|----------------------------------|
| D 6413 : Personnel non titulaire | | 746.26 € |
| TOTAL D 012 : Charges de personnel | | 746.26 € |
| D 022 : Dépenses imprévues Fonct | 746.26 € | |
| TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct | 746.26 € | |

Délibération 2018-01-02 à 19h17 (14 pour ; 0 abstention ; 0 contre)

4) MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE

Suite à l'étude de faisabilité et au diagnostic thermique réalisés par le bureau d'étude ECOVITALIS pour remplacer le système de chaufferie de la salle des fêtes, et de l'école maternelle.

Pour donner suite à ce dossier, il est proposé de confier la mission de maîtrise d'œuvre au bureau d'études ECOVITALIS pour ces 2 projets de rénovation thermique.

Cette mission consiste donc à réaliser :

- Un cahier des charges pour :
 - o Le remplacement de la chaudière de la salle des fêtes, du rajout des locaux de l'ALAE et de la cantine à ce système de chauffage par des radiateurs à eau,
 - o Le remplacement des convecteurs électriques de l'école maternelle par une PAC AIR/EAU,
 - o La consultation des entreprises,

- La direction des travaux (DET) et AOR,
- La réception des travaux,

Le montant de cette mission est de 7 250,00€ H.T. soit 8 700€ T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à confier cette mission au bureau d'étude ECOVITALIS et de signer tous documents afférents à ce dossier.

Délibération 2018-01-03 à 19h23 (14 pour ; 0 abstention ; 0 contre)

Séance levée à 19h25